



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de la jeunesse, des sports
et de l'artisanat*

N° 2065 / MCE

Le Ministre

Papeete, le 26 NOV. 2020

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Organisation des épreuves de surf dans le cadre des jeux olympiques en Polynésie française

Réf. : V/Courrier n°220/2020/GTH/CAB/ET/et en date du 2 novembre 2020

Madame la Représentante,

Par courrier sus-référencé, vous m'avez interpellé au sujet de « *l'organisation des épreuves de surf dans le cadre des jeux olympiques en Polynésie* » et plus précisément sur les délais envisagés pour la mise en place, par mon ministère, d'un comité de suivi pour l'organisation des jeux olympiques qui intègrent les composantes de la commune de Teahupo'o ainsi que les représentants de notre assemblée.

Avant de répondre à la question posée, il me paraît important de présenter la chronologie des actions menées par le Gouvernement dans le cadre de la candidature à l'accueil des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024 puis de celui des travaux préparatoires à l'accueil de cette compétition.

Dès le lancement de l'appel à candidature du Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJO) le 26 juin 2019 le Pays a rencontré les conseils municipaux de Papara et de Tairapu Ouest. Les sites de Taharu'u et de Teahupo'o ayant été identifiés par la Fédération Tahitienne de Surf comme étant les plus à même d'accueillir une épreuve olympique de par leur qualité sportive et technique.

Ainsi, avec l'accord et le soutien des représentants communaux des deux communes, mais aussi du mouvement sportif polynésien et de la Fédération Tahitienne de Surf, le Gouvernement, en qualité de collectivité chef de file, a déposé officiellement un pré-dossier de candidature auprès du COJO le 11 juillet 2019.

Ce pré-dossier a été accepté et a permis de passer à l'étape de l'élaboration du dossier de candidature. Pour ce faire les travaux initiés lors de la 1^{ère} phase se sont poursuivis avec toutes les parties prenantes de la commune, de la communauté du surf, de l'Etat et du Pays pendant 2 mois et demi, le dossier ayant été transmis le 28 septembre 2019.

Suite à la visite du COJO en Polynésie française en août 2019, le choix s'est finalement porté sur le site de Teahupo'o de part sa renommée internationale mais aussi sa différence marquée de proposer une vague de récif et non une vague de plage comme les autres candidats métropolitains.

Si en décembre 2019 nous avons pu tous partager notre joie que la candidature de la Polynésie française ait été retenue par le COJO il fallut attendre mars 2020 pour que le Comité International Olympique (CIO) officialise ce choix.

Si, après examen, le CIO a été en mesure de s'assurer que sur le site de Teahupo'o « un cadre environnemental strict sera respecté et que les meilleures conditions sportives y seront offertes » c'est grâce aux éléments transmis dans le dossier de candidature par le Pays. La qualité des éléments techniques, mais aussi et surtout, l'identité de la candidature polynésienne centrée sur la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants de Teahupo'o ont fortement contribué à cette décision.

De plus, la condition *sine qua none* d'une « coopération étroite et continue entre la communauté locale de Teahupo'o et les autorités polynésiennes » avec le COJO et le CIO pour « optimiser l'empreinte environnementale » est une exigence émise par le Gouvernement polynésien.

Ceci étant dit il reste une dernière étape à venir qui conditionne la venue des épreuves olympiques de surf à Teahupo'o. Il s'agit de la validation définitive du CIO d'intégrer les 4 sports additionnels proposés par le COJO au programme des Jeux Olympiques d'été de 2024 dont le surf fait partie. Cette décision doit intervenir au plus tard en décembre 2020.

Dès lors la nécessité de formaliser un comité de suivi sera étudiée, toutefois vous conviendrez que le Gouvernement n'a pas attendu une quelconque officialisation pour initier, dès le début, un travail collaboratif et participatif avec toutes les parties prenantes et en particulier la population et les habitants de Teahupo'o.

Dans l'attente de l'avis définitif du CIO des travaux préparatoires ont démarré avec l'équipe du COJO pour présenter publiquement, au plus tard en début d'année prochaine, une 1^{ère} version du concept des épreuves olympiques de surf à Teahupo'o. Le Gouvernement, en concertation avec toutes les parties prenantes, participe à ces séances de travail de conceptualisation.

A cet effet, et sur la demande du conseil municipal de Teahupo'o, une permanence est assurée par le Pays deux jours par semaine à la marina de Teahupo'o pour pouvoir répondre aux interrogations de la population et recueillir toute demande ou proposition.

Vous l'aurez compris, aucune feuille de route spécifique aux Jeux Olympiques n'a été définitivement matérialisée, la discipline du surf n'étant pas elle-même été validée au programme des jeux olympiques de 2024. Par ailleurs, comme vous le soulignez, cela se reflète et se confirme dans le document d'orientation budgétaire 2021 qui prévoit uniquement le lancement d'études préalables à une éventuelle viabilisation du domaine ROSE ainsi qu'à un éventuel aménagement d'un village olympique démontable.

Il existe une différence importante entre la conception d'un projet et la concrétisation de ce dernier. Le degré de précision des projets d'aménagement que vous rapportez dans votre courrier me surprend car ils n'apparaissent dans aucune programmation de travaux publics prévus par le Gouvernement. Sur les 8 opérations mentionnées seule l'édification d'une passerelle piétonnière au-dessus de la Ti'irahi est inscrite à la programmation des travaux qui seront menés par le Ministère des Grands Travaux. Toutefois, il s'agit là d'une coïncidence avec le calendrier des jeux olympiques car cette opération est fortement souhaitée depuis quelques années par la population de la rive droite dont l'accès via la passerelle actuelle est rendu extrêmement dangereux.

Je me permets donc de vous assurer que le Gouvernement et mon ministère poursuivront la démarche participative initiée depuis le début sur ce dossier comme nous le faisons actuellement. Toutes les parties prenantes seront sollicitées, informées et mobilisées pour faire avancer ensemble ce projet qui nous engage et nous rassemble tous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, mes respectueux hommages.

Anoha Neiu



Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU

